

L'APEF a introduit en juillet 2019 auprès du CNT en collaboration avec l'ABBET et avec l'appui de l'équipe Competentia, un projet concernant la **Prévention primaire du burn out dans le secteur non marchand**. Suite à l'accord obtenu en novembre 2019 et avec l'appui de l'ABBET dans le cadre des actions secteurs, l'APEF a décidé de mettre en œuvre le projet en 2020.

L'originalité du projet tient à l'**articulation de plusieurs actions**. Suite à des réunions de **sensibilisation**, des **accompagnements d'équipe** sont mis en place (via un des organismes sélectionnés à cet effet). Des réunions transversales sont l'occasion d'un échange d'un côté entre institutions et de l'autre entre opérateurs. Ces réunions permettent de réaliser une **analyse des constats**, de mettre en avant des **pistes de prévention** et d'émettre une série de **recommandations** validées par les partenaires sociaux. Progressivement d'autres actions seront mises en place : une **diffusion** de « bonnes pratiques » (via fiches outils et témoignages) ; un **conseil** dans la mise en place de mesures de prévention suite aux accompagnements d'équipe.

On prévoit donc de :

1. **Sensibiliser** les associations à la question du burnout et de sa prévention.
Au départ de l'action : présentation des résultats du projet 2019 et des modalités du projet 2020.
Au terme de l'action : présentation des résultats du projet 2020 ainsi que des « bonnes pratiques ».
2. Proposer aux associations de se mettre au travail pour développer des mesures de prévention du burnout qui leur seront propres via des **accompagnements d'équipe**. On prévoit de financer entre 18h et 30h par association (18h s'il y a 6 à 7 travailleurs salariés au sein de l'association ; max 20h pour 8 à 9 travailleurs ; max 25h pour 10 à 14 travailleurs ; max 30h pour au moins 15 travailleurs). Cet accompagnement impliquera au moins 6 participants et selon les cas une partie ou l'entièreté de l'équipe. Les organes de concertation devront donner leur accord sur les accompagnements et y être associés (tant au début qu'à la fin). Une convention tripartite sera établie entre l'association, l'organisme qui réalise l'accompagnement d'équipe et l'APEF.
3. Organiser des **groupes de travail** afin d'analyser de manière transversale les thématiques et mesures de prévention du burn out en vue du rapport de recherche :
 - a) entre associations qui bénéficient d'un accompagnement afin de permettre un temps d'échange entre institutions concernant la prévention primaire du burnout
 - b) entre opérateurs d'accompagnement : identifier des pistes de prévention primaire du burn-out explorées durant les accompagnements
4. Un **rapport** sera rédigé et diffusé. Il s'articulera autour de trois axes : les **constats**, les **pistes de prévention mises en oeuvre** et les **recommandations**.
Sur base des constats et des pistes de prévention prévues, une série de recommandations seront mises en évidence comme « **bonnes pratiques** » de prévention du burn-out pour le secteur. Ces recommandations seront diffusées auprès de l'ensemble du secteur, e.a. via les partenaires sociaux. La **communication** de ce rapport permettra de faire profiter un grand nombre d'associations, de l'expérience vécue par ceux qui auront bénéficié d'un accompagnement.

Timing de mise en œuvre

- **Séances d'infos et de sensibilisation** : décembre 2019 et janvier 2020
- **Candidature à introduire** pour le 4 février 2020 (**pour le 14 février pour la SCP 329.02**)
- **Contact téléphonique par l'APEF ou l'ABBET pour analyse du dossier** : entre 5 et le 21 février 2020
- **Sélection** communiquée aux associations **pour 21 février 2020**
- **Accompagnement d'équipe** : entre février et fin septembre 2020
- **Groupes de travail entre institutions** : 3 réunions entre mars et septembre 2020 à Louvain-la-Neuve
 - 1ère rencontre : **30/3** : 9h30-12h30 ou 13h30-16h30: « Constats »
 - 2ème et 3ème rencontre : *Ateliers thématiques (2 dates au choix)*
 - 25/5 (9h30-12h30): relation aux bénéficiaires – 8/6 (9h30-12h30) : cohésion d'équipe et soutien
 - 14/9 (9h30-12h30) : management participatif – 14/9 (13h30-16h30) : outils GRH
- **Echanges entre accompagnateurs d'équipe** : 3 réunions entre février et novembre 2020
- **Séances d'infos et de sensibilisation** : décembre 2020